

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2352

21 septembre 2012

SOMMAIRE

Ageasfinlux S.A.	112891	KKR Columba One S.à r.l.	112895
Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l.	112881	La Française AM Fund	112855
Alistair Investissement S.A.	112850	La Française AM Fund	112853
Altice B2B Lux. S.à r.l.	112892	Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l.	112868
Alvamonte International S.A.	112869	Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l.	112872
Ardys S.A.	112851	Lorac Investment Fund	112855
Artemide S. à r.l.	112868	Luxembourg Selection Fund	112851
Arten	112890	Mathur	112855
A.T.B. Lux S.A.	112891	Mine Holding S.A.	112854
Boduhura Resort S.A.	112851	Novator Credit Luxembourg S.à r.l.	112896
Bryni Luxembourg S.à r.l.	112896	Phyt-Inov S.à r.l.	112880
Cautor	112867	Preston Luxembourg 2 S.à r.l.	112896
Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.A.	112856	Rosenberg S.A.	112853
Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.à r.l. ..	112856	Sanlorenzo Adria East SA	112854
Chemring Luxembourg Holding	112879	Santa Cruz FCP-FIS	112864
Current Media Europe S.à r.l.	112865	SAZ Heritage S.à r.l.	112878
Danske Bank International S.A.	112868	SEB Asset Management S.A.	112867
Diamond Coinvestment S.C.A.	112878	Sorti S.A.	112853
DWS Corporate Bond Basket 2013	112855	Stemel Carinvest S.A.	112852
Easy Technics S.à r.l.	112892	Structured Invest	112867
Fregimmo S.A.	112850	Swiss Life REF (LUX) Commercial Proper- ties Switzerland, FCP-SIF	112865
Gutland Mëllech S.A.	112854	TransAtlantic Partner S.à r.l.	112878
HEPP III Luxembourg Finance S.à r.l.	112881	UFG-LFP Funds	112855
H. M. Beteiligungsgesellschaft	112870	UFG-LFP Funds	112853
Ikano Funds	112872	UKSA City University S.à r.l.	112891
ING Direct	112850	Victory European Real Estate Fund I FCP- SIF	112856
Isalpha	112852	Woodford S.à r.l.	112878
Kaefer Wanner Luxembourg S. à r.l.	112880		
KKR Columba Four S.à r.l.	112879		

Alistair Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.916.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 octobre 2012 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2012;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2012;
3. affectation des résultats au 30 juin 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012118339/10/18.

Fregimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.120.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 16 octobre 2012 à 11.00 heures devant notaire au siège social de la société, pour délibération sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012118861/14.

ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 109.614.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of ING DIRECT will be held at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg on October 11, 2012 at 4.00 p.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Report of the board of directors and of the auditors
2. Approval of the annual accounts as of May 31, 2012.
3. Allocation of results
4. Discharge to the directors
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012120036/755/20.

Ardys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 164.531.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 10 octobre 2012 à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012120034/1023/16.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.707.

The shareholders are hereby convened to a

SECOND ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 25th of October 2012 at 11 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

A first general meeting was held on September 20, 2012, the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies in order to deliberate validly on the dissolution of the company according to article 100 of the same law, was not met. Therefore the present meeting may validly deliberate on the item of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

The board of directors.

Référence de publication: 2012120035/29/17.

Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.268.

The shareholders of LUXEMBOURG SELECTION FUND are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company that will take place at its registered office on 10 OCTOBER 2012 at 11:00 a.m. (Luxembourg time) with the following

Agenda:

1. Approval of the report of the board of directors and of the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as of 30 April 2012
3. Decision on allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the board of directors
5. Statutory elections
6. Independent auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the annual report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

In order to participate in the annual general meeting, the shareholders need to deposit their shares at the latest at 16:00 (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting with the custodian bank, UBS (Luxembourg) S.A.,

33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the annual general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual general meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the annual general meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the annual general meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the annual general meeting (the "record date") to the attention of the company secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012120038/755/39.

Isalpa, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 141.093.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 octobre 2012 à 15.30 heures dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, 1, rue Zithe, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2012.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2012; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée devront en aviser la Société et délivrer un certificat de blocage de leur institution financière au moins cinq jours francs avant l'Assemblée à l'agent domiciliaire, à savoir la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012120037/755/24.

Stemel Carinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.264.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

par-devant notaire qui se tiendra le 8 octobre 2012 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes jusqu'au jour de la liquidation
4. Divers

Les actionnaires sont informés que les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire par-devant notaire pour être valablement prises, nécessitent un quorum de présence de 50% des actions en circulation et un vote favorable des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012120039/795/18.

Sorti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.274.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} octobre 2012 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012114605/18.

Rosenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 92.812.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} octobre 2012 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012114606/18.

**La Française AM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. UFG-LFP Funds).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Les actionnaires de la Société sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(l'"Assemblée") de la Société qui se tiendra au siège social de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, le 3 octobre 2012 à 15h ou en cas d'ajournement à telle autre date qui aura été arrêtée à cet effet, afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la langue officielle des statuts de la Société du français vers l'anglais ;
2. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012115875/755/22.

Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.332.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} octobre 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012114607/18.

Sanlorenzo Adria East SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 132.470.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 02/10/2012 à 14 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le mandataire de la société.

Référence de publication: 2012114609/16.

Gutland Mëllech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.810.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 3 octobre 2012 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la liquidation, Fiduciaire Glacis
- Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation,
- Clôture de la liquidation,
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans,

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012115162/755/17.

**La Française AM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. UFG-LFP Funds).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Les actionnaires de la Société sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement (l'"Assemblée") de la Société qui se tiendra au siège social de la Société, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, le 2 octobre 2012 à 11h ou en cas d'ajournement à telle autre date qui aura été arrêtée à cet effet, afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la composition du conseil d'administration ;
2. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012115895/755/21.

Mathur, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 46.760.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 1^{er} octobre 2012 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012115927/534/17.

DWS Corporate Bond Basket 2013, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2012085905/9.

(120121218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Lorac Investment Fund, Fonds Commun de Placement.

The Management Regulations with respect to the Fund Lorac Investment Fund - Sub-Fund I have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds Lorac Investment Fund - Sub-Fund I a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Lorac Investment Management S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012086164/13.

(120121946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Victory European Real Estate Fund I FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié de Victory European Real Estate Fund 1, fonds commun de placement du 08 juillet 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

VEREF I MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2012088837/10.

(120124332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

CRVC, Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CRVC, Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.A.).

Siège social: L-4940 Bascharage, 8, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 25.454.

In the year two thousand and twelve,

On the twenty-third day of August,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.A.", in abbreviation "CRVC", a "société anonyme" under Luxembourg Law, having its registered office in L-4940 Bascharage, Avenue de Luxembourg, incorporated as a "société anonyme" by deed of the undersigned notary, then residing in Echternach, on 13 January 1987, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 104 on 18 April 1987, modified by deed of the undersigned notary on 19 August 1987, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 363 on 14 December 1987, modified by deed of the undersigned notary on 27 January 1989, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 165 on 13 June 1989, modified by deed of the undersigned notary on 15 June 1993, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 414 on 10 September 1993, modified by deed of the undersigned notary on 24 September 2001, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 220 on 8 February 2002, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 25,454.

The meeting was opened with Mrs. Siyuan Isabelle HAO, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Laurence TRAN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda

1. Suppression of the par value of the one thousand five hundred (1,500) existing shares.

2. Conversion of the existing share capital of one million five hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 1,500,000.00) into thirty-seven thousand one hundred eighty-four euro and three eurocents (EUR 37,184.03), represented by one thousand five hundred (1,500) shares without designation of par value.

3. Change of the corporate status of the company to a "société à responsabilité limitée".

4. Change of the name of the company from "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.A.", in abbreviation "CRVC", into "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.à r.l.", in abbreviation "CRVC".

5. Change of the name of the street of the registered office.

6. Reorganization of the Articles of Incorporation in order to adapt them to the new structure of the company.

7. Revocation of the current directors, delegate of the board of directors, and statutory auditor of the company and discharge for their mandates.

8. Appointment of the members of the board of managers and of the statutory auditor.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to suppress the par value of the one thousand five hundred (1,500) existing shares.

Second resolution:

The general meeting notes the conversion of the share capital of one million five hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 1,500,000.00) into thirty-seven thousand one hundred eighty-four euros and three eurocents (EUR 37,184.03), represented by one thousand five hundred (1,500) shares without designation of par value, with effect on the first day of January 2002.

Third resolution:

The general meeting resolves to change the corporate status of the company from a "société anonyme" to a "société à responsabilité limitée" and to replace the one thousand five hundred (1,500) shares representing the share capital of the "société anonyme" by one thousand five hundred (1,500) shares without designation of par value of the "société à responsabilité limitée".

Fourth resolution:

The general meeting resolves to change the name of the company from "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.A.", in abbreviation "CRVC", into "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.à r.l.", in abbreviation "CRVC".

Fifth resolution:

The general meeting notes the change of the name of the street of the registered office of the company from "avenue de Luxembourg" into "Z. A. E. Robert Steichen, rue Bommel".

The registered office of the company is henceforth established in L-4940 Bascharage, Z. A. E. Robert Steichen, 8, rue Bommel.

Sixth resolution:

The general meeting resolves to reorganise the Articles of Incorporation of the corporation, which will have the following wording:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to act as a research and design center for the manufacture and application of glass and other ceramic products, to develop new factory designs, processes and product innovations, to administer an academic curriculum and occupational training program for personnel development and to provide engineering, design and research services both to subsidiaries and affiliates of GUARDIAN EUROPE S.à r.l. (previously: GUARDIAN EUROPE S.A.) and to unrelated parties.

For purposes of this article

- a subsidiary is an entity, at least fifty percent (50%) of whose capital (or its equivalent) is owned by GUARDIAN EUROPE S.à r.l.,

- an affiliate is an entity that is controlled by, or under common control with, or controls, GUARDIAN EUROPE S.à r.l.,

- control of a person (other than a natural person) is the ownership of at least forty percent (40%) of the capital (or its equivalent) of such person.

The Company may also carry out all operations, directly or indirectly related to the above object.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.à r.l.", in abbreviation "CRVC".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Bascharage.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty-seven thousand one hundred eighty-four euro and three eurocents (EUR 37,184.03), represented by one thousand five hundred (1,500) shares without designation of par value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In such case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the chairman or of the vice-chairman of the board of managers or by the joint signatures of two members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, the vice-chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the vice-chairman or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the Articles of Incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

Art. 23. The managers may at all times during the financial year, and without limitation as to the frequency, resolve to distribute interim dividends.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription:

The shares have been subscribed as follows:

- 1.- "Guardian Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, with registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 23,829, one thousand four hundred ninety-six shares 1,496
- 2.- "Guardian Industries Distribution Center, Inc.", a company under the Law of the State of Michigan, with registered office in USA-48326, Michigan, Auburn Hills, 2300, Harmon Road, registered at

the Michigan Department of Commerce under number 055-716,
 four shares 4
 Total: one thousand five hundred shares 1,500

Seventh resolution:

The general meeting resolves to revoke the current directors, the delegate of the board of directors, and the statutory auditor of the company and resolves to grant them discharge for the execution of their mandates from the date of their nominations until the present date.

Eighth resolution:

The general meeting resolves to appoint the following persons as members of the board of managers for an indefinite period:

- a) Mr. Jean-Pierre de BONHOME, companies' director, residing professionally in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
 - b) Mr. Jean-Luc PITSCHE, companies' director, residing professionally in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
 - c) Mr. Jean BRAUN, companies' director, residing professionally in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
 - d) Mr. David YOUNKER, companies' director, residing professionally in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
- The company is validly committed, in all circumstances, by the joint signatures of two managers.

The general meeting resolves to appoint the following person as the statutory auditor:

"PricewaterhouseCoopers", a "société coopérative" under Luxembourg Law, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 65,477.

The mandate of the statutory auditor shall expire on the thirty-first day of August 2013.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairwoman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le vingt-trois août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.A.", en abrégé "CRVC", avec siège social à L-4940 Bascharage, Avenue de Luxembourg, constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Echternach, en date du 13 janvier 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 104 du 18 avril 1987, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 août 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 363 du 14 décembre 1987, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 165 du 13 juin 1989, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 414 du 10 septembre 1993, modifiée suivant acte reçus par le notaire instrumentaire en date du 24 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 220 du 8 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 25.454.

L'assemblée est présidée par Madame Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des mille cinq cents (1.500) actions existantes.
2. Constatation de la conversion de la devise du capital social de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,00) en trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois eurocents (EUR 37.184,03), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.
3. Transformation de la société en une société à responsabilité limitée.
4. Modification de la dénomination de la société de "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.A.", en abrégé "CRVC", en "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.à r.l.", en abrégé "CRVC".
5. Changement du nom de la rue du siège social.
6. Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle structure de la société.
7. Révocation des administrateurs actuels, de l'administrateur-délégué et du réviseur d'entreprises et décharge à leur donner.
8. Nomination des membres du conseil de gestion et du réviseur d'entreprises.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille cinq cents (1.500) actions existantes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,00), est actuellement de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois eurocents (EUR 37.184,03), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée et de remplacer les mille cinq cents (1.500) actions représentant le capital social de la société anonyme, par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, de la société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.A.", en abrégé "CRVC", en "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.à r.l.", en abrégé "CRVC".

Cinquième résolution:

L'assemblée générale constate le changement du nom de la rue du siège social de "avenue de Luxembourg" en "Z. A. E. Robert Steichen, rue Bommel".

Le siège social est désormais fixé à L-4940 Bascharage, Z. A. E. Robert Steichen, 8, rue Bommel.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après appelée la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'agir comme centre de recherche et d'études pour la production et l'application du verre et d'autres produits céramiques, de développer des projets et procédés de nouvelles usines, ainsi que l'innovation de produits, d'administrer un programme de formation scolaire et professionnelle pour la mise en valeur de personnel et de prêter des services d'engineering, d'études et de recherches pour compte de filiales de GUARDIAN EUROPE S.à r.l. (anciennement: GUARDIAN EUROPE S.A.), d'entreprises liées à GUARDIAN EUROPE S.à r.l. et de tiers.

Pour les besoins du présent article, il faut entendre

- par filiale: toute entité, dont cinquante pour cent (50%) au moins du capital (ou de son équivalent) est la propriété de GUARDIAN EUROPE S.à r.l.,

- par entreprise liée: toute entité contrôlée par GUARDIAN EUROPE S.à r.l. ou sous le contrôle commun avec GUARDIAN EUROPE S.à r.l. ou qui contrôle GUARDIAN EUROPE S.à r.l.,

- par contrôle d'une personne (autre que personne physique): la propriété d'au moins quarante pour cent (40%) du capital (ou de son équivalent) de cette personne.

La Société peut également faire toutes opérations directement ou indirectement liées à cet objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.à r.l.", en abrégé "CRVC".

Art. 5. Le siège social est établi à Bascharage.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois eurocents (EUR 37.184,03), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président ou du vice-président du conseil de gérance ou par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, du vice-président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant

par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le vice-président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, sans limitation quant à la fréquence de ces distributions.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription:

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- "Guardian Europe S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et

à Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.829,	
mille quatre cent quatre-vingt-seize parts sociales	1.496
2.- "Guardian Industries Distribution Center, Inc.", société de droit de l'Etat de Michigan,	
avec siège social à USA-48326, Michigan, Auburn Hills, 2300, Harmon Road, inscrite auprès du	
"Michigan Department of Commerce", sous le numéro 055-716,	
quatre parts sociales	4
Total: mille cinq cents parts sociales	1.500

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs actuels, l'administrateur-délégué et le réviseur d'entreprises, et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à ce jour.

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes au conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Pierre de BONHOME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
- Monsieur Jean-Luc PITSCH, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
- Monsieur Jean BRAUN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
- Monsieur David YOUNKER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante comme réviseur d'entreprises:

"PricewaterhouseCoopers", société coopérative de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprises expirera le 31 août 2013.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, M. McElfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2012. Relation: LAC / 2012 / 39927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111596/446.

(120150836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

Santa Cruz FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion modifié au 03 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012112760/9.

(120152493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2012.

**Swiss Life REF (LUX) Commercial Properties Switzerland, FCP-SIF, Fonds Commun de Placement -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

The management regulations with respect to the fund Swiss Life REF (LUX) Commercial Properties Switzerland, FCP-SIF have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Swiss Life REF (LUX) Commercial Properties Switzerland, FCP-SIF a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A.

Frédéric Bol

Référence de publication: 2012115084/14.

(120154938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Current Media Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.744.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of September

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

CURRENT INTERNATIONAL LLC, , a company duly incorporated in the State of Delaware, United States of America, here duly represented by Mr Joel HYATT, Chief Executive Officer and with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, herein duly represented by Mrs. Sabine PERRIER by virtue of a proxy given in San Francisco (U.S.A.), on 6 September 2012

Such proxy signed "ne varietur" by the respective mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the notary to act that:

- on 29 June 2006, CURRENT MEDIA EUROPE S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, was incorporated, pursuant a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil Spécial C N° 1757 of 20 September 2006.

- the articles of incorporation have not been modified since.
- the Company has presently an issued and paid up capital of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five thousand) shares with a par value of EUR 25,- (twenty-five Euro) fully paid up;
- the undersigned is the sole owner of the total shares issued of the Company;
- the undersigned herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect;
- the undersigned declares having full knowledge of the by-laws of the Company and is perfectly aware of the financial situation of the Company as per closing balance to 31 August 2012; as sole shareholder, the undersigned approves the dissolution accounts to 31 August 2012 issued for the tax authorities within the context of the present dissolution;
- the undersigned, as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the Company have been duly settled; the activity of the company has ceased; as sole shareholder, the undersigned is vested with all rights to the assets of the Company and as such, the undersigned will settle all possible liabilities of the dissolved company;
- the liquidation of the Company is therefore to be considered done and closed down.
- the undersigned, as sole shareholder, hereby grants full discharge to the managers and to the delegate to the daily management for the execution of their mandates till to-date.
- the documents related to the dissolved company will be kept during a 5 years period at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) as from the date of the publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has requested the creation of security.

The attorney then presents to the Notary the share register of the Company for cancellation.

Whereof and in faith of which, we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document, the undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le douze septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CURRENT INTERNATIONAL LLC, une société dûment constituée dans l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ici dûment représentée par M. Joel HYATT, Chief Executive Officer et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, ci dûment représentée par Mme. Sabine PERRIER, en vertu d'une procuration donnée à San Francisco, le 6 septembre 2012,

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- le 29 juin 2006, CURRENT MEDIA EUROPE S.à r.l. (la «société»), ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, a été constituée par devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence alors à Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 1757 du 20 septembre 2006;

- les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis;

- la Société a actuellement un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq Euros), entièrement libérées;

- le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.;

- par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- le comparant déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la Société et connaît la situation financière de la Société, suivant la balance de clôture au 31 août 2012; qu'elle approuve à titre d'actionnaire unique les comptes de dissolution au 31 août 2012 préparés pour l'administration fiscale dans le cadre de la dissolution;

- le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé;

- l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux gérants et au délégué à la gestion journalière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires pour annulation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. LAC/2012/42577. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117957/95.

(120160055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.174.

StrategiePortfolio Opti Balance - ISIN LU0338293615
OptiTrend Balance - AK R - ISIN: LU0595601401

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates der Structured Invest S.A. vom 31. Juli 2012 wird der "StrategiePortfolio Opti Balance" (OGAW IV - Fonds Commun de Placement compartiments) mit dem Fonds "OptiTrend Balance - AK R" (OGAW IV - Fonds Commun de Placement compartiments) mit Wirkung zum 31. Oktober 2012 verschmolzen.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Association

Luxemburg, im September 2012.

Silvia Mayers / Maren Hermesdorf

Référence de publication: 2012120040/9486/14.

SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 28.468.

Conformément aux dispositions de l'article 75 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») et aux résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 10 août 2012, le conseil d'administration de la Société de gestion, agissant au nom et pour le compte de SEB deLuxe, un fonds commun de placement, régi selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, soumis à la Partie I de la Loi de 2010, rend publique par la présente la prise d'effet en date du 21 septembre 2012 de la fusion suivante:

Les deux compartiments de SEB OPTIMUS «SEB OPTIMUS - European Portfolio 70/30» et «SEB OPTIMUS - European Portfolio 30/70», seront respectivement absorbés dans les compartiments «SEB deLuxe - Multi Asset Balance» et «SEB deLuxe - Multi Asset Defensive plus», deux compartiments de SEB deLuxe.

SEB OPTIMUS est une société d'investissement à capital variable, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, soumise à la Partie I de la Loi de 2010, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.732.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Luxemburg, le 14 septembre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

SEB DELUXE

un mandataire

Référence de publication: 2012120041/250/23.

Cautor, Fonds Commun de Placement.

Teilfonds: Cautor - Macro Strategy (der "Teilfonds")
ISIN/WKN:

Anteilkategorie A: LU0460430571 / A0YDME

Anteilkategorie B: LU0460430654 / A0YDMF

Anteilkategorie C : LU0460430738 / A0YDMG

Die Anteilhaber des Teilfonds werden hiermit darüber in Kenntnis gesetzt, dass aufgrund des geringen Volumens des Teilfonds der Verwaltungsrat der Alceda Fund Management S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") beschlossen hat, den Teilfonds sowie den Fonds mit Wirkung zum 06. September 2012 zu schließen und in Liquidation zu setzen ("Liquidationstag").

Vor diesem Hintergrund wurde zum Schutze der Interessen der Anleger die Ausgabe und Rücknahme von Anteilen mit gleichem Datum eingestellt. Zudem hat der Verwaltungsrat beschlossen, die Berechnung des Nettoinventarwertes mit Wirkung zum 18. September 2012 einzustellen, sodass der letzte offizielle Nettoinventarwert des Teilfonds per 17. September 2012 ermittelt wurde.

Den Anteilhabern wird nach vollständiger Veräußerung des Teilfondsportfolios in den kommenden Tagen eine Vorauszahlung auf den Liquidationserlös in Höhe von 90% des indikativen Liquidationserlöses, welcher bereits eine

Rückstellung von Liquidationskosten beinhaltet, ausgezahlt. Eventuelle über die Rückstellung hinausgehende Liquidationskosten werden durch die Verwaltungsgesellschaft getragen.

Nach Abschluss des Liquidationsverfahren (voraussichtlich zum 15. Oktober 2012, "Auflösungstag") und Prüfung des Liquidationserlöses wird den Anteilhabern der eventuelle Restbetrag aus dem Liquidationserlös ausgezahlt.

Als Liquidator des Fonds fungiert die Alceda Fund Management S.A., welche in diesem Zusammenhang durch Herrn Uwe Krönert, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, repräsentiert wird.

Luxemburg, im September 2012.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012120042/8040/26.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

La liste des fondés de pouvoir (A) et (B) de la banque a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Me TOM METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012117970/13.

(120159594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.508.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2012

Il résulte desdites résolutions que:

1. Madame Julie Mossong, demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 juin 2012.

Le conseil de gérance est réduit de quatre à trois gérants.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht
- Samantha Pepper

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2012090145/22.

(120126576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.857.050,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.756.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juillet 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

Monsieur Thomas Dewé, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions de gérant

- De nommer comme nouveau gérant pour une période indéterminée avec effet immédiat:

Monsieur Riccardo Zorzetto résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012090587/19.

(120127659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Alvamonte International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.144.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le neuf août.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ANCIENT TREES INCORPORATED LTD, une société de droit panaméen ayant son siège social à Panama, P.O. BOX 8629 Zona 5, République de Panama, représentée par Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 juillet 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué et représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'actionnaire unique de "ALVAMONTE INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme ayant son siège social L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.144, constituée suivant acte notarié en date du 30 juillet 1992 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 7 décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1251 du 9 juin 2011 (ci-après la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille euros (EUR 102.000.-), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3° Par la présente, ANCIENT TREES INCORPORATED, préqualifiée, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société.

4° En cette qualité, l'actionnaire unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'actionnaire unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique.

7° Le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et actionnaire unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. DE WILDE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2012. LAC / 2012 / 38403. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012110560/54.

(120149740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

H. M. Beteiligungsgesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.917.

Im Jahr zweitausend zwölf, am achten August.

vor dem unterzeichneten Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg,

hat sich eine außerordentliche Aktionärsversammlung der Aktiengesellschaft H.M. BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT eingefunden, nachfolgend die „übernommene Gesellschaft“ genannt, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 9A, Gabriel Lippmann, eingeschrieben im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 140 917, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 4. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2176 vom 6. September 2008.

Den Vorsitz der Versammlung hat Herr Bob PLEIN, Angestellter, berufensässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende ernennt Herrn Max MAYER, Angestellter, berufensässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, zum Schriftführer.

Die Versammlung wählt Herrn Herbert MÜLLER, Diplom-Ingenieur, berufsansässig in L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende bittet den Notar nachfolgendes zu beurkunden:

I. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind, unterzeichnet von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler sowie dem beurkundenden Notar. Vorgenannte Anwesenheitsliste, als auch die mit „ne varietur“ paraphierten Vollmachten, verbleiben der vorliegenden Urkunde angefügt, um mit dieser registriert zu werden.

II. Dass aufgrund dieser Anwesenheitsliste offenkundig ist, dass die 2.000 (zweitausend) Aktien mit einem Nennwert von EUR 1.000,- (tausend Euro) je Aktie, die Gesamtheit des Stammkapitals in Höhe von EUR 2.000.000,- (zwei Millionen Euro) repräsentierend, auf dieser außerordentlichen Aktionärsversammlung vertreten sind und von einem einzigen Aktionär gehalten werden, welcher als einziger die Befugnisse der Versammlung ausübt und sich hinsichtlich sämtlicher Punkte der Tagesordnung als entscheidungsfähig erklärt, ohne vorhergehende Einberufung.

III. Dass die Tagesordnung der Versammlung die folgende Punkte begreift:

Tagesordnung:

1. Vorstellung des Verschmelzungsplanes durch Übernahme der H.M. BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT durch die BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A..

2. Vorstellung des Berichtes des Verwaltungsrates betreffend die Verschmelzung sowie Bestätigung, dass die Unterlagen den Aktionären gemäß den gesetzlichen Bestimmungen zur Verfügung gestellt wurden.

3. Feststellung der Durchführung der Verschmelzung durch Übernahme der M&M durch die H.M. BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT und von der BAUMEISTER-HAUS LUXEMBOURG S.A. durch die BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A..

4. Feststellung eines Fehlers im Verschmelzungsplan betreffend die Berechnung des Ausgabeagios, welches sich auf den Betrag von EUR 18.677.218,67 anstatt auf EUR 16.747.086,72 beläuft.

5. Entscheidung über die Zustimmung zum Verschmelzungsplan und über die Verschmelzung durch Übernahme der Gesellschaft H.M. BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A. durch die Gesellschaft BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A..

6. Entlastung des Verwaltungsrates und des „Commissaire aux comptes“ der übernommenen Gesellschaft für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate.

7. Entscheidung bezüglich der Aufbewahrung des Bücher und der Dokumente der übernommenen Gesellschaft. Die Versammlung hat basierend auf den ihr dargestellten und durch diese als richtig anerkannten Sachverhalte einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung stellt fest, dass der Verschmelzungsplan durch Übernahme zwischen BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A. (die „übernehmende Gesellschaft“) und H.M. BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT (die „übernommene Gesellschaft“) am 29. Juni 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg Nummer 1635, Seiten 78.447-78.448 veröffentlicht wurde.

Dieser Plan, der vom Verwaltungsrat der beiden betroffenen Gesellschaften am 22. Juni 2012 verabschiedet wurde, sieht die Übernahme der H.M. BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT durch die BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A. vor. Die Verschmelzung wird buchhalterisch am 01. Januar 2012 wirksam, dem Datum, ab welchem die Gesellschaft BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A. die Geschäfte der beiden verschmelzenden Gesellschaften allein weiterführt.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung stimmt dem gemäß Artikel 266 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehenen rechtefertigen Bericht des Verwaltungsrates über den Verschmelzungsplan zu und bestätigt, dass die Dokumente den Aktionären gemäß den gesetzlichen Bestimmungen zur Verfügung gestellt wurden.

In Anwendung des Artikels 266 (5) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften bestätigt der Aktionär, dass er von einem Bericht eines unabhängigen Experten über den Verschmelzungsplan absieht.

Dritter Beschluss

Die Versammlung stellt nach Prüfung der durch den beurkundenden Notar erstellten Dokumente fest, dass:

1) Die Verschmelzung durch Übernahme der Gesellschaft M&M mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingeschrieben im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 66 640, durch H.M. BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT und

2) die Verschmelzung durch Übernahme der Gesellschaft BAUMEISTER-HAUS LUXEMBOURG S.A. mit Sitz in L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, eingeschrieben im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 129 148, durch BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A.

mit Wirkung zum 1. Januar 2012 verwirklicht wurde.

Vierter Beschluss

Die Versammlung stellt fest, dass im Verschmelzungsplan ein Fehler bei der Berechnung des Ausgabeagios unterlaufen war, welcher sich tatsächlich auf den Betrag von EUR 18.677.218,67 (achtzehn Millionen sechshundertsiebenundsiebzigtausendzweihundertachtzehn Euro und siebenundsechzig Cents) anstelle von EUR 16.747.086,72 beläuft. Der Aktionär beschließt, den Verschmelzungsplan dementsprechend abzuändern.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung stimmt dem abgeänderten Verschmelzungsplan zu und beschließt die Verschmelzung durch Übernahme der Gesellschaft H.M. BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT durch die Gesellschaft BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A.. Der Aktionär stimmt zu, dass die Einbringung in die Verschmelzung durch die Ausgabe von 60.000 (sechzigtausend) Aktien mit einem Nennwert von EUR 100 (hundert Euro) je Aktie vergütet wird, zusammen mit einem Ausgabeagio in Höhe von EUR 18.677.218,67 (achtzehn Millionen sechshundertsiebenundsiebzigtausendzweihundertachtzehn Euro und siebenundsechzig Cents), was dem Verhältnis von einer Aktie der übernommenen Gesellschaft gegen 30 (dreißig) Aktien der übernehmenden Gesellschaft entspricht.

Nach Übertragung der Gesamtheit ihrer Aktiva und Passiva durch die übernommene Gesellschaft an die übernehmende Gesellschaft, ist die übernommene Gesellschaft ohne eine auf die Verschmelzung nachfolgende Liquidierung von Rechts wegen aufgelöst.

Sechster Beschluss

Die Versammlung gewährt dem einzigen Verwalter und dem „Commissaire aux comptes“ der übernommenen Gesellschaft für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate vollständige Entlastung.

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die Bücher sowie die Dokumente der übernommenen Gesellschaft am Sitz der übernehmenden Gesellschaft während der gesetzlich vorgeschriebenen Dauer aufbewahrt werden.

Sämtliche vorhergehenden Beschlüsse wurden unter der aufschiebenden Bedingung der gleichlautenden Zustimmung zur Verschmelzung durch die Versammlung der übernehmenden Gesellschaft gefasst, unter Berücksichtigung der vorgenannten Abänderung des Verschmelzungsplanes.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 1.200,- EUR abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde zu Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Bob PLEIN, Max MAYER, Herbert MÜLLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2012. Relation GRE/2012/3028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 27. August 2012.

Référence de publication: 2012110745/108.

(120149140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.515.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2012

Il résulte desdites résolutions que:

1. Madame Julie Mossong, demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 juin 2012.

Le conseil de gérance est réduit de quatre à trois gérants.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht
- Samantha Pepper

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2012090146/22.

(120126929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Ikano Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 68.837.

—
In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of August,

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of IKANO FUNDS, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at Atrium Business Park, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange in the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a notarial deed on 12 March 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 16 April 1999, number 266. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 9 November 2011 (the "Articles of Incorporation") with an effective date set as 15 November 2011, as published in the Mémorial, on 5 January 2012, number 42.

The Meeting was presided by Mr Aurélien DUNET, Employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary to the meeting Mr Olivier LANSAC, Employee, professionally residing in Bertrange.

The Meeting elected as scrutineer Ms Laurence KREICHER, employee, professionally residing in Bertrange.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented, and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders present, by the proxies, by the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will be registered with this deed, together with the proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary;

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to each of the shareholders registered in the shareholders' register of the Company on 3 August 2012.

III. It appears from the attendance list that out of 11,493,600.25 shares in issue, 9,314,492.86 (81.04%) are duly represented at this Meeting. No presence quorum being required in accordance with article 28 of the articles of association

of the Company and article 66 (4) third paragraph of the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment, the Meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

IV. The agenda is the following:

1. to decide to merge the Company into Sparinvest, a Luxembourg société d'investissement à capital variable authorised as an undertaking for collective investment in transferable securities with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Company Register under number B 83.976 by contribution of all assets and liabilities of the Company to Sparinvest (the "Merger") in accordance with the common terms of merger (the "Common Terms of Merger") as made available to investors at the registered office of the Company.

Such decision shall be decided upon hearing of:

- the Common Terms of Merger; and
- the audit reports prescribed by Article 71 of the Luxembourg law of 17th December 2010 on undertakings for collective investment (the "UCI law"),

on the effective day as shall be decided by the Extraordinary General Meeting, and as defined in the Common Terms of Merger (the "Effective Date").

2. to approve that Sparinvest shall issue shares to the shareholders of the Company without charge and including fractional shares (together the "New Shares") as follows:

- to Class F holders of the Ikano Global Equity Fund a number of shares of Class EUR R of the Sparinvest - Global Value corresponding to the net asset value per share of Class F shares in the Ikano Global Equity Fund as compared to the net asset value per share of class EUR R shares in the Sparinvest - Global Value as at the Effective Date of the Merger;

- to Class F holders of the Ikano European Equity Fund a number of shares of Class EUR R of the Sparinvest – European Value corresponding to the net asset value per share of Class F shares in the Ikano European Equity Fund as compared to the net asset value per share of class EUR R shares in the Sparinvest -European Value as at the Effective Date of the Merger;

- to Class F holders of the Ikano All Seasons Fund a number of shares of Class EUR R of the Sparinvest –Securus corresponding to the net asset value per share of Class F shares in the Ikano All Seasons Fund as compared to the net asset value per share of class EUR R shares in the Sparinvest -Securus as at the Effective Date of the Merger;

- to Class S holders of the Ikano All Seasons Fund a number of shares of Class SEK R of the Sparinvest – Securus corresponding to the net asset value per share of Class S shares in the Ikano All Seasons Fund as compared to the net asset value per share of class SEK R shares in the Sparinvest - Securus as at the Effective Date of the Merger.

3. To decide on the detailed arrangements relating to the Merger such as issuance of shares, exchange ratio, effects of the Merger, in accordance with the Common Terms of Merger as follows:

3.1 to approve that the issuance of the New Shares will be carried out in accordance with the Common Terms of Merger, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company's subfunds (the "Merging Sub-Funds") to respectively, the Sparinvest – Global Value; Sparinvest – European Value and Sparinvest – Securus (together, the "Receiving Sub-Funds") on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Date.

3.2 to approve that the New Shares of the Receiving Sub-Funds will be issued as soon as possible on the day following the Effective Date at the net asset value per share determined as at the Effective Date.

3.3 to approve that the number of New Shares to be issued shall be calculated on the basis of the exchange ratio between the respective net asset value per share class of the Merging Sub-Funds and the Receiving Sub-Funds, and that such net asset values will be determined as at the Effective Date in accordance with the valuation principles contained in the constitutive documents of the Merging Sub-Funds and Receiving Sub-Funds respectively.

3.4 to take note that as from the Effective Date, all assets and liabilities of the Merging Sub-Funds shall be transferred to the Receiving Sub-Funds.

3.5 to take note that as a result of the Merger, the Company shall cease to exist from the Effective Date and all its shares in issue shall be cancelled.

3.6 to take note that the shareholders of the Company shall automatically be registered in the shareholder register of Sparinvest and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of the Company.

3.7 to accept that as from the Effective Date, shares of the Receiving Sub-Funds respectively attributed to shareholders of the Merging Sub-Funds shall in all respects have the same rights as those in the relevant Receiving Sub-Funds issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.

4. to decide that:

- the Effective Date shall be 28 September 2012; and
- the result of this Meeting shall be notified to all shareholders of the Company by way of simple letter.

5. Any other business.

V. Then the Chairman of the Meeting commented the proposed changes and after deliberation the shareholders of the Company approved unanimously the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolved to approve the merger of Company with Sparinvest, a Luxembourg société d'investissement à capital variable authorised as an undertaking for collective investment in transferable securities with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Company Register under number B 83.976, on the Effective Date.

Second resolution

The Meeting resolved to approve that Sparinvest shall issue shares to the shareholders of the Company without charge and including fractional shares (together the "New Shares") as follows:

- to Class F holders of the Ikano Global Equity Fund a number of shares of Class EUR R of the Sparinvest -Global Value, corresponding to the net asset value per share of Class F shares in the Ikano Global Equity Fund as compared to the net asset value per share of class EUR R shares in the Sparinvest - Global Value as at the Effective Date of the Merger;
- to Class F holders of the Ikano European Equity Fund a number of shares of Class EUR R of the Sparinvest – European Value corresponding to the net asset value per share of Class F shares in the Ikano European Equity Fund as compared to the net asset value per share of class EUR R shares in the Sparinvest - European Value as at the Effective Date of the Merger;
- to Class F holders of the Ikano All Seasons Fund a number of shares of Class EUR R of the Sparinvest – Securus corresponding to the net asset value per share of Class F shares in the Ikano All Seasons Fund as compared to the net asset value per share of class EUR R shares in the Sparinvest -Securus as at the Effective Date of the Merger;
- to Class S holders of the Ikano All Seasons Fund a number of shares of Class SEK R of the Sparinvest – Securus corresponding to the net asset value per share of Class S shares in the Ikano All Seasons Fund as compared to the net asset value per share of class SEK R shares in the Sparinvest - Securus as at the Effective Date of the Merger.

Third resolution

The Meeting resolved to decide on the detailed arrangements relating to the Merger such as issuance of shares, exchange ratio, effects of the Merger, in accordance with the Common Terms of Merger as follows and resolved:

3.1 to approve that the issuance of the New Shares will be carried out in accordance with the Common Terms of Merger, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company's subfunds (the "Merging Sub-Funds") to respectively, the Sparinvest – Global Value; Sparinvest – European Value and Sparinvest – Securus (together, the "Receiving Sub-Funds") on the basis of the shareholders' register of the Company as at the Effective Date.

3.2 to approve that the New Shares of the Receiving Sub-Funds will be issued as soon as possible on the day following the Effective Date at the net asset value per share determined as at the Effective Date.

3.3 to approve that the number of New Shares to be issued shall be calculated on the basis of the exchange ratio between the respective net asset value per share class of the Merging Sub-Funds and the Receiving Sub-Funds, and that such net asset will be valued as at the Effective Date in accordance with the valuation principles contained in the constitutive documents of the Merging Sub-Funds and Receiving Sub-Funds respectively.

3.4 to take note that as from the Effective Date, all assets and liabilities of the Merging Sub-Funds shall be transferred to the Receiving Sub-Funds.

3.5 to take note that as a result of the Merger, the Company shall cease to exist from the Effective Date and all its shares in issue shall be cancelled.

3.6 to take note that the shareholders of the Company shall automatically be registered in the shareholder register of Sparinvest and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of the Company.

3.7 to accept that as from the Effective Date, shares of the Receiving Sub-Funds respectively attributed to shareholders of the Merging Sub-Funds shall in all respects have the same rights as those in the relevant Receiving Sub-Funds issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.

Fourth resolution

The Meeting resolved to set the Effective Date as at 28 September 2012 and that the result of this Meeting shall be notified to all shareholders of the Company by way of simple letter. The Meeting acknowledges that the fact of having voted in favour of this merger does not prevent shareholders from exercising their redemption right as granted to them in the letter to be sent as per the previous resolution.

Certification

The Meeting declares the present Merger of the Company into Sparinvest has been approved by the CSSF on 16 July 2012 according to article 67(1) of the UCI Law.

In accordance with Article 66(4) of the UCI law, the undersigned notary records in the present deed the 28 September 2012 as Effective Date of the merger of the Company into Sparinvest, as a consequence of which the Company will cease to exist.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the management company of the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at six thousand five hundred euros (EUR 6,500).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the bureau of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

En l'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois d'août,

S'est tenue devant Nous, Maître Gérard Lecuit, Notaire de résidence à Luxembourg, une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de IKANO FUNDS (la «Société»), une société d'investissement à capital variable (la «Société»), ayant son siège social à Atrium Business Park, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 266 du 16 avril 1999 (le «Mémorial»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 novembre 2011 (les «Statuts») avec date effective au 15 novembre 2001 et publié au Mémorial, numéro 42 du 5 janvier 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aurelien DUNET, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Monsieur Olivier LANSAC, employé privé, résidant professionnellement à Bertrange.

L'Assemblée a élu Madame Laurence KREICHER, employée privée, résidant professionnellement à Bertrange comme scrutateur.

Le Président déclare et demande au Notaire de noter que:

I. Une liste de présence a été établie montrant les actionnaires présents et représentés, le nombre de leurs actions, qui, après avoir été signée par les actionnaires présents, leurs mandataires, le bureau de l'Assemblée et le Notaire sous-signé, sera enregistrée avec cet acte, avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et par le Notaire soussigné.

II. Cette Assemblée a été convoquée au moyen de notices de convocation contenant l'ordre du jour et envoyées en date du 3 août 2012 par courrier recommandé à tous les actionnaires figurant dans le registre aux actionnaires.

III. Il apparaît de la liste de présence que de 11.493.600,25 actions en circulation, 9.314.492,86 (81,04%) sont dûment représentées à cette Assemblée. Un quorum de présence n'étant pas requis conformément à l'article 28 des statuts de la Société et l'article 66 (4) paragraphe 3 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, l'Assemblée est valablement constituée et peut décider de tous les points à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

1. décider de fusionner la Société dans Sparinvest, une société d'investissement à capital variable luxembourgeoise autorisée comme organisme de placement collectif en valeurs mobilières avec siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.976, par contribution de tous les avoirs et dettes de la Société à Sparinvest (la «Fusion») en accord avec le projet commun de fusion (le «Projet Commun de Fusion») tel que mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cette décision sera prise après avoir pris connaissance du

- Projet Commun de Fusion; et

- des rapports révisés prescrits par l'article 71 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi OPC»),

à la date effective telle qu'elle sera décidée par L'Assemblée Générale Extraordinaire et telle que définie dans le Projet Commun de Fusion (la «Date Effective»).

2. approuver que Sparinvest émettra des actions aux actionnaires de la Société sans frais et comprenant des fractions d'actions (les «Nouvelles Actions»), comme suit:

- aux actionnaires de la classe F de Ikano Global Equity Fund un nombre d'actions de la classe EUR R du Sparinvest – Global Value, correspondant à la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions F du Ikano Global Equity Fund comparée à la valeur nette d'inventaire par action de la classe EUR R de Sparinvest – Global Value à la Date Effective de la Fusion;

- aux actionnaires de la classe F de Ikano European Equity Fund un nombre d'actions de la classe EUR R du Sparinvest – European Value, correspondant à la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions F du Ikano European Equity

Fund comparée à la valeur nette d'inventaire par action de la classe EUR R de Sparinvest – European Value à la Date Effective de la Fusion;

- aux actionnaires de la classe F de Ikano All Seasons Fund un nombre d'actions de la classe EUR R du Sparinvest – Securus, correspondant à la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions F du Ikano All Seasons Fund comparée à la valeur nette d'inventaire par action de la classe EUR R de Sparinvest – Securus à la Date Effective de la Fusion;

- aux actionnaires de la classe S de Ikano All Seasons Fund un nombre d'actions de la classe SEK R du Sparinvest – Securus, correspondant à la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions S du Ikano All Seasons Fund comparée à la valeur nette d'inventaire par action de la classe SEK R de Sparinvest – Securus à la Date Effective de la Fusion;

3. décider des arrangements détaillés de la Fusion tels qu'émission d'actions, ratio d'échange, effets de la Fusion, en accord avec le Projet Commun de Fusion, comme suit:

3.1. approuver que l'émission des Nouvelles Actions sera faite en accord avec le Projet Commun de Fusion, en échange de la contribution de tous les avoirs et dettes des compartiments de la Société (les «Compartiments Absorbés») à, respectivement, Sparinvest – Global Value, Sparinvest – European Value et Sparinvest – Securus (ensemble, les «Compartiments Absorbants») sur base du registre des actionnaires de la Société à la date Effective.

3.2. approuver que les Nouvelles Actions des Compartiments Absorbants seront émises dès que possible le jour suivant la Date Effective à la valeur nette d'inventaire par action telle que déterminée pour la Date Effective.

3.3. approuver que le nombre de Nouvelles Actions à émettre sera calculé sur base du ratio d'échange entre les valeurs nettes d'inventaire par action respectives des Compartiments Absorbés et des Compartiments Absorbants, et que ces valeurs nettes d'inventaire seront déterminées pour la Date Effective en accord avec les principes d'évaluation contenus dans les documents constitutifs respectifs des Compartiments Absorbés et des Compartiments Absorbants.

3.4. noter qu'à partir de la Date Effective tous les avoirs et dettes des Compartiments Absorbés seront transférés aux Compartiments Absorbants.

3.5. noter que comme résultat de la Fusion, la Société cessera d'exister à partir de la Date Effective et tous ses actions émises seront annulées.

3.6. noter que les actionnaires de la Société seront automatiquement enregistrés dans le registre des actionnaires de Sparinvest et des confirmations d'actions relatives aux Nouvelles Actions seront envoyées aux anciens actionnaires de la Société.

3.7. accepter qu'à partir de la Date Effective, les actions des Compartiments Absorbants attribuées aux actionnaires des Compartiments Absorbés auront les mêmes droits que celles dans les Compartiments Absorbants respectifs émises plus tard, en particulier en ce qui concerne leurs droits de vote et leurs droits aux bénéfices.

4. décider que

- la Date Effective sera le 28 septembre 2012, et

- le résultat de cette Assemblée sera notifié à tous les actionnaires de la Société par envoi simple.

5. Divers.

V. Ensuite le Président de l'Assemblée a commenté les changements proposés et après délibération, les actionnaires de la Société ont approuvé les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver la fusion de la Société dans Sparinvest, une société d'investissement à capital variable luxembourgeoise autorisée comme organisme de placement collectif en valeurs mobilières avec siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.976, à la Date Effective.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver que Sparinvest émettre des actions aux actionnaires de la Société, sans frais et comprenant des fractions d'actions (ensemble les «Nouvelles Actions»), comme suit:

- aux actionnaires de la classe F de Ikano Global Equity Fund un nombre d'actions de la classe EUR R du Sparinvest – Global Value, correspondant à la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions F du Ikano Global Equity Fund comparée à la valeur nette d'inventaire par action de la classe EUR R de Sparinvest – Global Value à la Date Effective de la Fusion;

- aux actionnaires de la classe F de Ikano European Equity Fund un nombre d'actions de la classe EUR R du Sparinvest – European Value, correspondant à la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions F du Ikano European Equity Fund comparée à la valeur nette d'inventaire par action de la classe EUR R de Sparinvest – European Value à la Date Effective de la Fusion;

- aux actionnaires de la classe F de Ikano All Seasons Fund un nombre d'actions de la classe EUR R du Sparinvest – Securus, correspondant à la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions F du Ikano All Seasons Fund comparée à la valeur nette d'inventaire par action de la classe EUR R de Sparinvest – Securus à la Date Effective de la Fusion;

- aux actionnaires de la classe S de Ikano All Seasons Fund un nombre d'actions de la classe SEK R du Sparinvest – Securus, correspondant à la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions S du Ikano All Seasons Fund comparée à la valeur nette d'inventaire par action de la classe SEK R de Sparinvest – Securus à la Date Effective de la Fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée décide des arrangements détaillés de la Fusion tels qu'émission d'actions, ratio d'échange, effets de la Fusion, en accord avec le Projet Commun de Fusion, comme suit et décide:

3.1. d'approuver que l'émission des Nouvelles Actions sera faite en accord avec le Projet Commun de Fusion, en échange de la contribution de tous les avoirs et dettes des compartiments de la Société (les «Compartiments Absorbés») à, respectivement, Sparinvest – Global Value, Sparinvest – European Value et Sparinvest – Securus (ensemble, les «Compartiments Absorbants») sur base du registre des actionnaires de la Société à la date Effective.

3.2. d'approuver que les Nouvelles Actions des Compartiments Absorbants seront émises dès que possible le jour suivant la Date Effective à la valeur nette d'inventaire par action telle que déterminée pour la Date Effective.

3.3. d'approuver que le nombre de Nouvelles Actions à émettre sera calculé sur base du ratio d'échange entre les valeurs nettes d'inventaire par action respectives des Compartiments Absorbés et des Compartiments Absorbants, et que ces valeurs nettes d'inventaire seront déterminées pour la Date Effective en accord avec les principes d'évaluation contenus dans les documents constitutifs respectifs des Compartiments Absorbés et des Compartiments Absorbants.

3.4. de noter qu'à partir de la Date Effective tous les avoirs et dettes des Compartiments Absorbés seront transférés aux Compartiments Absorbants.

3.5. de noter que comme résultat de la Fusion, la Société cessera d'exister à partir de la Date Effective et tous ses actions émises seront annulées.

3.6. de noter que les actionnaires de la Société seront automatiquement enregistrés dans le registre des actionnaires de Sparinvest et des confirmations d'actions relatives aux Nouvelles Actions seront envoyées aux anciens actionnaires de la Société.

3.7. d'accepter qu'à partir de la Date Effective, les actions des Compartiments Absorbants attribuées aux actionnaires des Compartiments Absorbés auront les mêmes droits que celles dans les Compartiments Absorbants respectifs émises plus tard, en particulier en ce qui concerne leurs droits de vote et leurs droits aux bénéfices.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer la Date Effective au 28 septembre 2012 et que le résultat de cette Assemblée est notifié à tous les actionnaires de la Société par envoi simple.

L'Assemblée prend note que le fait d'avoir voté en faveur de cette fusion n'empêche pas les actionnaires d'exercer leur droit de rachat offert dans la lettre qui leur sera envoyée comme décidé ci-avant

Certification

L'assemblée déclare que la présente fusion de la Société avec Sparinvest a été préalablement approuvée par la CSSF en date du 16 juillet 2012 conformément à l'article 67(1) de la loi OPC.

En conformité avec l'article 66(4) de la loi OPC, le notaire instrumentant constate par la présente que la date effective de Fusion de la Société dans Sparinvest est le 28 septembre 2012, date à laquelle, la Société cessera d'exister

Dépens

Les frais, dépens, rémunérations ou charges sous toutes formes qui seront supportés par la société de gestion de la Société comme résultat des cette assemblée générale extraordinaire d'actionnaires sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare par les présentes que selon la demande des personnes comparantes, cet acte est formulé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. DUNET, O. LANSAC, L. KREICHER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: LAC/2012/38948. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110783/302.

(120149493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

SAZ Heritage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.182.102,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.126.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091081/11.

(120128021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Woodford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.775.

EXTRAIT

En date du 23 juillet 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad de son poste de gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

A compter du 23 juillet 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Wim Rits, gérant;
- Virginia Strelen, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091187/18.

(120128367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Diamond Coinvestment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.643.

L'adresse professionnelle de Eloise Kaunan a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Michiel Kramer a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Heiko Dimmerling a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'adresse de Triton Luxembourg GP a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Diamond Coinvestment S.C.A

Un mandataire

Référence de publication: 2012093266/15.

(120129759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

TransAtlantic Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 90.477.

Document qui remplace le document L120044053, publié le 19/03/2012

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012101209/10.

(120138216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

Chemring Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 251.338.217,13.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.588.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 19 juillet 2012

Par résolutions signées en date du 19 juillet 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de Monsieur Paul Adrian Rayner de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 19 juillet 2012.

2. Décision de ne pas remplacer Monsieur Paul Adrian Rayner de telle sorte que le conseil de gérance de la Société est constituée dorénavant comme suit:

- *Gérants de catégorie A:*

* Sarah Louise Ellard;

* Stuart Hellyar;

- *Gérants de catégorie B:*

* Georges Dassonville;

* Didier Galy;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012092355/24.

(120128528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

KKR Columba Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 155.321.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 21 août 2012, les associés de la Société ont décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 21 août 2012 de Christian Ollig de son mandat de gérant de la Société;

- de nommer Franziska Kayser avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni en tant que gérante de la Société, avec effet au 21 août 2012 de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance,	Gérant
--	--------

Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves, Allemagne,	Gérant
---	--------

avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Franziska Kayser, née le 10 septembre 1987 à Werdohl,	Gérante
---	---------

Allemagne, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KKR Columba Four S.à r.l.
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2012110281/30.

(120149433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Kaefer Wanner Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4959 Bascharage, Zone Industrielle Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.405.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 24 juillet 2012

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Thierry PLATON, né le 25 janvier 1964 à Antibes (France), demeurant à F-78121 Crespières, 5, impasse d'Herbeville, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 24 juillet 2012 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, à partir du 24 juillet 2012, la gérance de la Société sera composée des deux (2) gérants suivants:

1. Monsieur Luc Yves CORRIAS, né le 13 avril 1958 à Metz (France), demeurant à L-8311 Capellen, 128B, route d'Arlon, en tant que Gérant;

2. Monsieur Thierry PLATON, né le 25 janvier 1964 à Antibes (France), demeurant à F-78121 Crespières, 5, impasse d'Herbeville, en tant que Gérant.

Tous les mandats sont à durée indéterminée.

Référence de publication: 2012095253/18.

(120130813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Phyt-Inov S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.292.

—
L'an deux mil douze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Francis PERREAU, gérant administratif, né le 13 novembre 1927 à Murs (France), demeurant au Village 72, CH-2904 Bressaucourt (Suisse),

ici représenté par Monsieur Steeve SIMONETTI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société Phyt-Inov S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1712 du 6 juillet 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le siège social de la société de L-8385 Koerich, 9, rue de l'Ecole, à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de révoquer Madame Joséphine-Myriam Merckx, de sa fonction de gérante technique de la société avec effet à date de ce jour.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer à dater de ce jour, Monsieur Steeve Pierre SIMONETTI, employé privé, né à Thionville le 30 janvier 1980, demeurant professionnellement à 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, à la fonction de gérant technique de la société.

Monsieur Francis PERREAU est confirmé dans sa fonction de gérant administratif.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. SIMONETTI, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet. Relation: LAC/2012/34680. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095513/49.

(120130968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

HEPP III Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.950,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.983.

—
 Veuillez noter que l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Karol Maziukiewicz est la suivante: 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ainsi que l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Gordon Black, 20, Balderton Street, Second Floor, South London W1K 6TL, United Kingdom

Luxembourg, le 12 JUIL. 2012.

Pour: HEPP III Luxembourg FINANCE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012095756/17.

(120130502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.056.

—
 In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“AI Global Investments S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 17 August 2012.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at two hundred and five thousand Euro (EUR 205,000.00) represented by two hundred and five thousand (205,000) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st October each year and ends on the 30th of September the following year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The two hundred and five thousand (205,000) shares have been subscribed by "AI Global Investments S.à r.l.", pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two hundred and five thousand Euro (EUR 205,000.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30, 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;
 - Mr. Dominique LEGER, accountant, born on 2 December 1971 in Namur, Belgium residing at 22 Rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgium; and
 - Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on May 10, 1973 in Casablanca, Marocco, residing in L-2370 Howald, Luxembourg, 2, rue de Peternechen.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Al Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 24 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 août 2012.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 -et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité

ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de deux cent cinq mille euros (EUR 205,000,00), représenté par deux cent cinq mille (205.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois,

par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Al Global Investments S.à r.l.», prénommée, a souscrit l'ensemble des deux cent cinq mille (205.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de deux cent cinq mille euros (EUR 205.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;

- Monsieur Dominique LEGER, comptable, né le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique demeurant au 22 rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgique; et

- Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald-Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 août 2012. Relation: EAC/2012/11092. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012109539/484.

(120148529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Arten, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 mars 2012 à 14.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2012, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2012:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ARTEN, SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012110057/26.

(120149249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

UKSA City University S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 4, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.826.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 30 juillet 2012, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de CEREP Management S.à r.l. de sa fonction de gérant unique de la Société avec effet immédiat;

- de nommer M. Oussama Daher, né le 3 août 1974 à Libreville, Gabon, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Robert Konigsberg, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est constitué des personnes suivantes:

- M. Oussama Daher; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097781/23.

(120134040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

A.T.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5887 Hesperange, 385, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.998.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 mai 2012:

Suite au souhait de l'Administrateur délégué, Monsieur Thierry LORRAIN, de démissionner de son poste de Délégué à gestion journalière, l'Assemblée nomme, au poste de Délégué à la Gestion Journalière à compter du 1^{er} juin 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2018:

- Monsieur KREMER Robert, né le 6 octobre 1956 à YUTZ, demeurant à F-57280 FEVES, 2A rue Quaraille.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012097891/15.

(120134672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Ageasfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.976.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 6 août 2012

1. M. Christophe BOIZARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ageasfinlux S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012109521/16.

(120148264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Altice B2B Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 21.450.735,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 131.327.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 12 juillet 2012

L'associé unique de la Société a décidé:

(i) d'acter la démission de Monsieur Kevin WHALE de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 12 juillet 2012;

(ii) de nommer, en remplacement de Monsieur Kevin WHALE, gérant de catégorie B, Monsieur Pierre-Alexandre RICHON, gérant de sociétés, né le 26 septembre 1982 à Thionville, France, demeurant professionnellement au Ballade B2 Building, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 12 juillet 2012 et jusqu'au 12 juillet 2017;

(iii) d'acter la démission de Monsieur Nicolas PAULMIER de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 12 juillet 2012;

(iv) de nommer, en remplacement de Monsieur Nicolas PAULMIER, gérante de catégorie B, Madame Danielle ARENDT-MICHELS, gérante de sociétés, née le 9 janvier 1961 à Ettelbruck, demeurant professionnellement au Ballade B2 Building, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 12 juillet 2012 et jusqu'au 12 juillet 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012097939/21.

(120134636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Easy Technics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6133 Junglinster, 15, rue Kremerich.

R.C.S. Luxembourg B 171.078.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Nicolas François M. DURY, technicien électromécanique, né le 5 mars 1981 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique), demeurant à B-1490 Court-Saint-Etienne, 48, rue de l'Église de Sart, et

2.- Monsieur Nicolas M.N. FRIOB, ingénieur technicien en électronique, né le 13 octobre 1974 à Ottignies (Belgique), demeurant à 6133 Junglinster, 15, rue Kremerich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "EASY TECHNICS S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale, de domotique, d'automation, d'électronique et d'informatique, ainsi que l'achat, la vente, la location, l'import et l'export d'articles et de matériels de la branche,

- le commerce de matériaux informatiques, conception, installation et maintenance de réseaux informatiques, mise en place de systèmes d'acquisition et de transmission de données.

- La conception, la réalisation, l'implantation et la maintenance de sites internet. La société pourra également fournir des services web tels que l'hébergement, la gestion et l'enregistrement de noms de domaines, l'E-commerce, ainsi que tout autre type de service ou activité s'y rapportant.

- La conception, la vente, le dépannage et l'entretien de machines industrielles électriques et électro-pneumatiques.

- la vente, l'installation et l'entretien de systèmes d'alarmes

La société pourra réaliser son objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour son compte propre que pour des tiers.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui serait de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent trente euros (130,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de treize mille Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Pour le cas où un associé entend céder ses parts sociales à un non-associé, il devra préalablement et par lettre recommandée faire connaître aux autres associés quinze (15) jours à l'avance, le nombre de parts sociales à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunérations convenus. Les autres associés auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'associé proposant la cession dans les quinze (15) jours de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains associés accroîtra à due concurrence le droit de préemption des associés ayant décidé de l'exercer.

Les associés exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les associés.

Le droit de préemption devra porter sur tous les titres faisant l'objet de la proposition de cession, à défaut la vente sera libre.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le fonctionnement ainsi que les limites de pouvoir décisionnel seront décrits dans le règlement d'ordre intérieur. Toute modification ou changement au règlement d'ordre intérieur ne pourra se faire qu'en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire réunissant la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Le ou les gérants de la société s'engagent, pour toute décision ou engagement pris par eux au nom de la société à respecter le règlement d'ordre intérieur de la société.

Le non respect du règlement entraînera la suspension immédiate du mandat de gérance.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Nicolas F. M. DURY, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2.- Monsieur Nicolas M. N. FRIOB, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de treize mille euros (13.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-6133 Junglinster, 15, rue Kremerich.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

Gérants techniques:

Monsieur Nicolas F. M. DURY, technicien électromécanique, né le 5 mars 1981 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique), demeurant à B-1490 Court-Saint-Etienne, 48, rue de l'Église de Sart, et

Monsieur Nicolas M.N. FRIOB, ingénieur technicien en électronique, né le 13 octobre 1974 à Ottignies (Belgique), demeurant à 6133 Junglinster, 15, rue Kremerich

Gérante administrative:

Madame Sylvie Michèle C. GROSLAMBERT, ingénieur civil chimiste et docteur en sciences appliquées, née à Rocourt (Belgique), le 2 novembre 1966, demeurant à B-4000 Liège, 102, rue Bois Gotha

- 3.- La société est engagée par la signature d'un gérant technique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nicolas DURY, Nicolas FRIOB, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2012. Relation GRE/2012/3100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société.

Junglinster, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110166/165.

(120149389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

KKR Columba One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.436.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 21 août 2012, les associés de la Société ont décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 21 août 2012 de Christian Ollig de son mandat de gérant de la Société;

- de nommer Franziska Kayser avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni en tant que gérante de la Société, avec effet au 21 août 2012 de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

112896

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Gérant

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Gérant

Franziska Kayser, née le 10 septembre 1987 à Werdohl, Allemagne, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni

Gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KKR Columba One S.à r.l.

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2012110283/30.

(120149436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Preston Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.892,70.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.152.

L'adresse professionnelle de M. Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume-Uni, et de Mme Joanna Alwen Harkus, née le 21 juillet 1979, à Brighton, Royaume-Uni, Gérants B de la Société, a changé du 20, Old Bailey, EC4M 7LN London, Royaume-Uni au 12, Charles II Street, troisième étage, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Veuillez aussi noter que:

- M. Philip Ian Prince est Gérant B au sein du Conseil de Gérance.

- Les pouvoirs de signature sont, M. Philip Ian Price, Gérant B, pouvoir de signature conjointe; Mme Joanna Alwen Harkus, Gérant B, pouvoir de signature conjointe; M. Colm Denis Smith, Gérant B, pouvoir de signature conjointe; M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Gérant A, pouvoir de signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012096119/20.

(120133080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Bryni Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Novator Credit Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.567.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société Bryni Luxembourg S.à r.l. en date du 13 juin 2012:

- De changer le nom de l'actionnaire qui était Novator Credit Opportunities Master Fund par Bryni Credit Opportunities Master Fund.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096541/15.

(120133198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.